

**PROCÈS-VERBAL DE LA 22^e
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES RETRAITÉS
D'HYDRO-QUÉBEC**

**TENUE LE 18 OCTOBRE 2006
À l'Hôtel Delta, salle Grand salon trifluvien
1620, rue Notre-Dame, Trois-Rivières**

1. Mot de bienvenue

Aimé Beaugesne, *président de l'Association*, déclare l'ouverture de l'assemblée annuelle à 09h50. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et se dit heureux d'accueillir les membres de l'APRHQ dans le territoire de la Mauricie. **Avant de débiter la réunion, monsieur Beaugesne demande aux participants de respecter une minute de silence pour nos collègues disparus dans la dernière année, et plus spécifiquement pour messieurs Serge Ricard et André Larochelle qui ont œuvré de façon soutenue dans le dossier de l'AVCS.**

2. Constat du quorum

M. Beaugesne précise que nous avons quorum pour tenir l'assemblée et que les participants sont au nombre de 240. Pour répondre à une question de l'assemblée concernant les participants par territoire, Aimé Beaugesne donne l'information suivante : *La Grande (4), Laurentides (12), Manic (2), Mauricie (92), Montmorency(26), Montréal (64), Richelieu (40) et Saguenay (1). Aucun représentant du territoire Matapédia.*

Pour poursuivre la réunion, il est proposé par Jean-François Poliquin de nommer Raymond Trudel à titre de président d'assemblée. Cette proposition est appuyée par Patrick Sutherland et adoptée à l'unanimité. Raymond Trudel accepte d'agir à ce titre et explique le déroulement de la réunion. Par la suite il présente à l'assemblée chacun des membres du Conseil d'administration. Pierrette Bernier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'approbation de l'ordre du jour tel que présenté est proposée par Yvan Hardy et appuyé par Robert Brunette. **Adopté à l'unanimité.**

4. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 25 octobre 2005.

A la demande du président d'assemblée, la secrétaire de l'assemblée, Pierrette Bernier, fait lecture du procès verbal de la réunion du 25 octobre dernier. Robert Brunette propose par la suite l'adoption de ce procès verbal tel que lu et Normand Daigneault appuie cette proposition. **Adopté à l'unanimité.** *Michel Bornais demande d'enregistrer un point d'ordre à l'effet que l'article « Varia » n'aurait pas dû être inscrit à l'ordre du jour de la 21^e assemblée générale..*

5. Présentation des états financiers de l'exercice se terminant le 31 août 2006

Présentation du rapport financier par Michel Fortin, trésorier. Le bilan de l'APRHQ au 31 août 2006 et l'état des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et de flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ont fait l'objet d'une vérification formelle par Guy Langevin, ca et Ludger Massey, cga. Dans une lettre adressée aux membres, ces derniers précisent que ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'association au 31 août 2006 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

En réponse à la question de M. Yvan Hardy concernant les surplus d'argent en caisse, Michel Fortin précise les sommes amassées par le biais des levées de fonds ont toutes été dépensées pour couvrir les frais inhérents aux recours collectifs intentés. De plus, un montant d'environ 600,000\$ provient du fond général de l'Association et d'autres sources externes. Il est proposé par Jean-François Poliquin, appuyé par Jean-Claude Faucher, d'accepter le rapport tel que présenté. **Adopté à l'unanimité.**

6. Rapport du président

Aimé Beauchesne, président de l'Association, fait lecture du rapport annuel 2005-2006. Ce rapport fait état des activités et dossiers traités en 2005-2006 par les bénévoles membres de différents comités de l'APRHQ, par des responsables de dossiers particuliers dans le but de défendre les droits et intérêts de retraités et bénéficiaires de rentes d'Hydro-Québec. De façon raisonnable et de bonne foi les administrateurs de l'APRHQ se sont assurés que les activités exercées par les différents bénévoles étaient conformes à ses statuts, à ses règlements et qu'elles étaient exercées dans le respect des lois qui nous régissent.

6.1 Administration

- **La gouvernance**

L'année 2005-2006 a été l'année d'une remise en question du mode de fonctionnement du Conseil d'administration. Plusieurs rencontres et plus spécifiquement deux jours de réflexion ont résulté à la formation d'un comité ad hoc avec mandat de réaliser une étude comparative en utilisant comme élément de référence le livre de M. Malenfant « La Gouvernance stratégique d'un organisme sans but lucratif ». La synthèse des informations et commentaires recueillis par le comité oblige ce dernier à recommander l'embauche d'un consultant externe. Cette recommandation a été approuvée à l'unanimité et notre consultante a soumis son rapport le 14 juin dernier. A ce jour, trois des cinq recommandations de ce rapport sont réalisées et les deux autres sont à concrétiser.

- **Permanence au secrétariat**

Tel que mentionné précédemment, une des recommandations contenues au rapport de Mme Suzor, notre consultante externe, à l'effet d'embaucher une employée au secrétariat, a été réalisée et Mme Alexandra Venne est en poste depuis le 2 octobre dernier, dans le but d'améliorer l'ensemble du support aux membres.

6. Rapport du président (suite)

6.2 Régime de retraite

- **Recours collectif**

La démarche juridique entreprise par l'APRHQ s'est terminée le 22 octobre 2005 avec le refus de la Cour suprême du Canada d'entendre notre demande. Ce refus de la Cour suprême a été dénoncé par l'APRHQ auprès des Ministres de la Justice du Québec et du Canada et de Conseils de la Magistrature de ces deux paliers de gouvernements.

- **Comité Améliorations RRHQ**

Conformément au vœu de la dernière assemblée générale, l'Association a mis sur pied le comité « **Améliorations régime de retraite d'Hydro-Québec** ». Ce comité a déjà obtenu une rencontre exploratoire avec Hydro-Québec et poursuivra ses efforts afin d'obtenir, pour les retraités, un traitement équitable.

6.3 Assurance vie collective supplémentaire (AVCS)

- **Comité AVCS**

Ce comité continue la démarche juridique dans le but d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif contre Hydro-Québec. Parallèlement à cette démarche, une table de discussion a été mise en place afin de trouver des solutions propres à régler ce dossier.

6.4 Communications

- Le plan annuel d'activités a été mis à jour et le règlement interne a été révisé répondant ainsi à deux objectifs majeurs d'améliorations de la gouvernance.
- Le Journal Action a été publié 5 fois durant l'année.
- Un carton d'information a été diffusé dans le bulletin des rentes pour faire la promotion de notre Association. Cette parution a permis de recruter plusieurs membres.

6.5 Relations avec la Fédération des Associations de Retraités du Québec (FARQ)

- **Délégation à la FARQ**

L'APRHQ a continué sa participation à la FARQ, organisme qu'elle a contribué à fonder en 2001 et y délègue 5 membres de son conseil d'administration, dont 3 ont été élus au Conseil d'administration de la FARQ.

- **Projet de loi 30**

La FARQ s'est associée à la FADOQ pour participer aux consultations de la RRQ et présenter un mémoire conjoint le 30 septembre dernier à la Commission des affaires sociales sur le projet de loi 30 du Gouvernement.

6. Rapport du président (suite)

Suite à la présentation du rapport du président, les membres du Conseil d'administration répondent à un certain nombre de questions d'éclaircissement soulevées par l'assemblée. Jean-François souligne l'excellent travail de J.-L. Comtois et Claude Alarie dans le dossier de la Caisse de retraite en terme d'influence ministériel.

7. Ratification du Règlement interne modifié

La modification du Règlement interne a été basée sur la partie III de la loi des compagnies et avait pour objectif de s'adapter à la nouvelle Loi en vigueur. Jocelyne Pellerin fait un retour sur le déroulement de la démarche de révision, commente les principales modifications apportées au règlement et explique les raisons de ces changements. Ce nouveau règlement interne a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration le 23 août 2006 et est en vigueur depuis ce temps. L'assemblée doit ratifier ou refuser dans son ensemble le règlement proposé.

Des précisions sont apportées de part et d'autre, et en conclusion Jean-Claude Faucher, appuyé par Christian Comtois, propose l'adoption du Règlement interne modifié. **Adopté à l'unanimité.** Les suggestions des participants seront étudiées pour une éventuelle révision du Règlement interne.

8. Election des administrateurs

Informations transmises à l'assemblée par le président du comité de mise en candidature, Michel Fortin. Les candidats sortants sont Roger Labrie, Louis Laurin, Jocelyne Pellerin et Normand Moreau et un 5^e poste était vacant.

- Conformément aux règlements de l'Association, en date du 15 septembre 2006, cinq candidatures ont été reçues pour combler ces postes, soit : Jocelyne Pellerin, Gilles Duclos, Jean-François Poliquin, Jean-Pierre Dufour et Normand Moreau.
- Donc, conformément aux règlements de l'Association, le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes vacants, Michel Fortin proclame les candidats suivants élus membres du Conseil d'administration pour les deux prochaines années : **Jocelyne Pellerin, Gilles Duclos, Jean-François Poliquin, Jean-Pierre Dufour et Normand Moreau.**

9. Nomination d'un vérificateur

Appuyé par J.-F. Poliquin, Michel Fortin propose que Guy Langevin, ca et Ludger Massey, cga, poursuivent leur travail de vérificateurs pour l'exercice 2006-2007. Messieurs Langevin et Massey acceptent ce mandat. La proposition de Michel Fortin est **adoptée à l'unanimité.**

10. Période de questions

Les participants profitent de cette période pour d'abord féliciter le Conseil d'administration d'avoir pris la décision de tenir la réunion de l'assemblée générale à Trois-Rivières.

Aimé Beauchesne ayant précédemment annoncé que M. Roger Labrie se retirait du Conseil d'administration, Claude Grégoire demande à l'assemblée d'applaudir chaleureusement tout le travail accompli par monsieur Roger Labrie au sein de l'APRHQ, et plus spécifiquement dans le dossier du Recours collectif..

11. Ajournement pour l'élection du Comité exécutif

Le Conseil d'administration doit se réunir pour l'élection des membres du comité exécutif et par la suite informer les participants des résultats du vote. ***(voir en annexe le compte rendu de cette réunion du Conseil d'administration)***

12. Levée de l'assemblée

Les participants sont invités à dîner par le Conseil d'administration pour souligner les 20 ans de l'Association; aussi, Michel Bornais propose de lever l'assemblée immédiatement et de prendre connaissance de la composition du nouveau comité exécutif à la fin du repas. L'assemblée accepte cette proposition. Le président d'assemblée, Raymond Trudel, lève donc l'assemblée à 11h55.

Pierrette Bernier
Secrétaire de l'assemblée

Raymond Trudel
Président de l'assemblée

Note : le cas échéant, dans ce document, le genre masculin prévaut aussi pour le féminin, à moins d'indication contraire.

/pb

